



Avocat pour composition pénale

Par **Nicoco**, le **30/09/2009** à **16:45**

Bonjour a tous,

Recemment interpellé pour usage illicite de stupéfiants (1 g) ainsi que conduite sous l'emprise de stupéfiant, je dois me presenter devant une composition pénale pour d'eventuelles sanctions.

Aujourd'hui je n'ai plus que 4 pts sur mon permis en sachant que cette infraction m'en coutera 6 soit l'annulation de ce dernier.

Question : Est il vraiment nécessaire de mandater un avocat pour me defendre en sachant que mon permis est a court-moyen terme perdu, si ce n'est pour tenter d'alléger l'eventuelle prolongation de la suspension de mon permis voir d'alléger l'amende qui devrait suivre. Cet avocat me couterait 900 euros, alors que cette somme pourrait correspondre a peu pres a mon amende + ma reinscription au permis.

A ce jour je ne sais pas (je dois verifier) si je peux encore récupérer des points perdu dans d'autres infractions pour ainsi refuser la composition, aller en correctionnel et peut etre sauver mon permis.

Vaut il mieux faire profil bas et accepter la sentence (prolongation suspension + amende) ou bien debourser un avocat sans garantie de résultat optimum?

Merci par avance de votre retour.

Nicolas

Par **razor2**, le **01/10/2009** à **07:56**

Bonjour, aucune utilité à prendre un avocat pour une composition pénale...

Soit vous l'acceptez, et les points seront retirés une fois qu'elle sera "exécutée", soit vous la refusez et passerez devant un juge, où vous prendrez une sanction plus sévère, les points étant alors retirés suite au jugement définitif...